

Conditions générales Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto)

Dans ces Conditions générales :

Le Client désigne toutes les personnes désignées sur le formulaire de réservation, y compris toute personne ajoutée ou substituée à une date ultérieure (« Client », « vous », « votre », « vos »).

Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto), SDF Paul Augusto une société enregistrée au registre du commerce en France (SIRET 81289939100013) of 39 chemin sur la mornaz, Montriond, France (« Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) – SDF Paul Augusto », « nous », « nos », « notre »).

Les présentes Conditions générales ont été conçues pour fournir aux clients toutes les informations nécessaires afin de faciliter le processus de réservation. Nous nous ferons toujours un plaisir de répondre à toutes vos questions par téléphone au +33 07 70 39 46 03 ou par écrit à l'adresse info@mountainvoyageschalet.com

Nous avons joint une Annexe à la fin de ce document afin d'offrir une flexibilité supplémentaire pour que les clients puissent continuer à réserver en toute sécurité pendant la pandémie de la Covid-19

1 Devis

1.1 Tous les prix publiés ou cités sont en Euros (EUR). Tout devis en livre sterling (GBP) sera basé sur le taux de change quotidien indiqué par votre banque au moment du paiement. Tous les devis écrits sont valables pour une période de quatorze jours à compter de leur date d'émission.

1.2 Bien que tous les efforts soient faits pour garantir l'exactitude des prix au moment de la publication, des fluctuations tarifaires, en raison de circonstances hors de notre contrôle, peuvent se produire et, en

raison de la nature de nos services, les tarifs ne sont que des indications et peuvent changer avant de passer commande.

2 Contrat et acompte

2.1 Vous devez lire attentivement l'ensemble de ces Conditions générales avant de réserver votre séjour auprès de Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto). La personne qui effectue la réservation au nom du Client (le responsable du groupe) agit au nom de tous les membres dudit groupe en acceptant les présentes Conditions générales. Veuillez noter qu'un contrat ne peut pas être conclu à moins qu'au moins un membre du groupe soit âgé de 18 ans ou plus et qu'il soit désigné comme responsable du groupe.

2.2 Lors de la réservation auprès de Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto), le responsable du groupe garantit

- qu'il a le pouvoir d'accepter, au nom de l'ensemble du groupe, les Conditions générales ;
- que les Conditions générales ont été portées à la connaissance de chaque membre du groupe ;
- qu'il accepte de porter les Conditions générales à l'attention de toute personne qui est ajoutée ou remplacée à une date ultérieure ; et s'engage à payer l'ensemble des frais de séjour de toutes les personnes mentionnées dans la réservation et de toute personne qui est ajoutée ou substituée à une date ultérieure.

2.3 Aucun contrat n'existera entre Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) et le Client tant que Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) n'aura pas reçu le paiement de l'acompte non remboursable ou le paiement complet du coût total du séjour (le cas échéant).

2.4 Lorsque vous recevez votre e-mail de confirmation de réservation, veuillez en vérifier soigneusement tous les détails pour vous assurer qu'ils sont corrects ; l'e-mail de confirmation de réservation, le formulaire de réservation et les présentes Conditions générales constituent le contrat nous liant. Si la confirmation de réservation

comporte des erreurs, veuillez les porter à notre attention avant de payer l'acompte non remboursable. Dans le cas contraire, nous supposons que les détails qui y sont indiqués sont corrects et des frais de modification peuvent être encourus si des changements sont nécessaires.

3 Confirmation et paiement

3.1 Un acompte non remboursable de 25 % du montant total du séjour doit être payé au moment de la réservation. Une réservation ne sera pas confirmée à moins que l'acompte non remboursable n'ait été reçu. L'acompte est non remboursable en toutes circonstances, car il couvre les coûts administratifs inévitables et les frais généraux fixes de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto). Le solde de la réservation (y compris l'acompte non remboursable), ainsi que les suppléments convenus, est payable dans les huit semaines avant votre date d'arrivée (« Date de paiement du solde »). Si vous réservez auprès de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto) dans les huit semaines avant votre date d'arrivée, le paiement intégral sera exigé au moment de la réservation.

3.2 Il incombera au responsable du groupe d'effectuer un paiement intégral pour tous les membres du groupe, le Client, et pour toute autre personne ajoutée ou substituée à une date ultérieure. Si le paiement n'a pas été reçu par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) avant la Date de paiement du solde, nous aurons le droit d'annuler la réservation, de conserver l'acompte payé et de prélever les frais d'annulation tels qu'indiqués à l'article 6. Dans ces circonstances, Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) se réserve le droit de revendre la réservation sans autre préavis.

3.3 Le non-paiement de tout montant dû à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) sur demande constituera une violation substantielle du contrat et permettra à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) d'annuler votre séjour. Dans de telles circonstances, les frais d'annulation pertinents énoncés à l'article 6 s'appliqueront.

3.4 En acceptant les présentes Conditions générales, vous vous engagez à ne pas tenter de récupérer la partie non remboursable du contrat par l'intermédiaire de votre fournisseur de carte bancaire, sauf dans le cas où Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) cesse ses activités en raison d'une procédure de faillite et est par conséquent incapable de donner suite à la réservation.

4 Modifications que vous apportez à la réservation

4.1 Vous pouvez demander des modifications à votre réservation et à l'itinéraire proposé à tout moment avant votre arrivée, sous réserve que la différence de coût soit payée avant la confirmation. Veuillez soumettre toutes vos demandes par écrit à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) et nous ferons tout notre possible pour répondre à vos demandes. Toutefois, ces demandes ne seront pas considérées faire partie du contrat entre vous et Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) tant que l'acceptation de la modification n'aura pas été confirmée par écrit par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) et tant que vous n'aurez pas payé toute différence de prix.

4.2 Il est à noter que toutes les demandes, qui seront confirmées par écrit, sont soumises à disponibilité et peuvent également faire l'objet de frais.

4.3 Sous réserve des conditions de l'Annexe 1, une demande de modification des dates pour une saison future ou faite dans les huit semaines précédant l'arrivée sera considérée comme une annulation complète, ce qui entraînera l'application des frais d'annulation décrits à l'article 6.

5 Modifications apportées à la réservation par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto)

5.1 Sous réserve des conditions de l'Annexe 1, si Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) est tenue d'apporter une modification importante à votre séjour dans les huit semaines précédant la date d'arrivée initiale (ce qui inclut toute modification importante autre qu'une modification qui entraînerait une annulation par Mountain

Voyages chalet (SDF Paul Augusto), comme définie à l'article 7), vous pouvez choisir :

- d'accepter notre nouvelle offre de réservation, ou
- d'acheter un séjour de remplacement auprès de nous au prix de vente en cours, ou
- d'annuler votre séjour et de recevoir un remboursement tel que décrit dans les conditions de l'annexe 1.

5.2 Vous devez nous informer de votre choix dans les sept jours suivant notre nouvelle offre de réservation. Si vous ne le faites pas, vous serez réputé avoir accepté la nouvelle offre de réservation.

6 Si vous annulez la réservation

6.1 Le responsable du groupe doit confirmer par écrit toute annulation par le Client. La date à laquelle la notification écrite est reçue par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) déterminera le montant des frais d'annulation applicables.

6.2 Veuillez noter que de nombreuses polices d'assurance voyage couvrent l'éventualité d'une annulation d'un séjour de vacances dans certaines circonstances. Veuillez donc consulter votre propre police d'assurance voyage lors de la réservation pour plus de détails et vérifier auprès de votre compagnie d'assurance que leurs conditions sont suffisantes pour couvrir votre réservation.

6.3 Si l'hébergement que vous avez réservé est disponible, mais que vous n'êtes pas en mesure de voyager, alors, en vertu de la législation française, Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne sera pas légalement tenue de vous rembourser différemment des conditions énoncées à l'article 6.

6.4 Les frais d'annulation sont comme suit :

	Frais d'annulation
Jours avant l'arrivée	(pourcentage du coût total)
Plus de 70 jours	25% (c.-à-d. perte de l'acompte non remboursable)
69 à 45 jours	50% (y compris l'acompte non remboursable)

44 à 35 jours	75%	(y compris l'acompte non remboursable)
34 jours ou moins	100%	

Les remboursements (après déduction des frais d'annulation) ne seront versés au client que si le solde total a été payé.

7 Annulation par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto)

7.1 Dans le cas peu probable où Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) est tenue d'annuler votre réservation pour quelque raison que ce soit (autre que dans les circonstances décrites à l'article 8 ou à l'annexe 1), nous verserons un remboursement et proposerons une indemnisation (comme indiqué dans le tableau ci-dessous). Une annulation par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) est limitée à une situation où Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne peut pas accueillir tout votre groupe dans l'un de nos chalets pour les dates initialement réservées ou celles postérieures de 24 heures aux dates initialement réservées, ce qui obligerait Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) à annuler votre réservation.

Indemnisation

(pourcentage du coût total de

Jours avant l'arrivée	l'hébergement)
Plus de 70 jours	25%
69 à 45 jours	50%
44 à 35 jours	75%
34 jours ou moins	100%

8 Annulation en cas de force majeure

8.1 Si votre réservation ne peut être réalisée en raison d'un événement de force majeure, Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne sera pas considérée en situation de violation contractuelle et ne sera redevable d'aucune forme d'indemnisation. En guise de geste de bonne volonté, Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) remboursera 50 % de tous les paiements effectués si une annulation est causée par des événements de force majeure. Un événement de force majeure est un événement extérieur imprévisible et inévitable qui

comprend, sans s'y limiter, la guerre, les émeutes, les troubles civils, les activités terroristes, les réglementations gouvernementales, les conflits industriels, les conditions météorologiques, les épidémies, les pandémies, les catastrophes naturelles ou techniques, la guerre nucléaire ou des événements similaires hors de notre contrôle. N.B. La Covid-19 est maintenant un problème connu et par conséquent, en vertu de la législation française, toute annulation liée à la Covid-19 ne peut pas être considérée comme se rapportant à un événement de force majeure. Veuillez consulter l'annexe 1 pour obtenir davantage d'informations.

9 Les chalets

9.1 Lors de la réservation de chambres ou d'une propriété auprès de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto), l'hébergement ne peut pas être partagé, cédé ou sous-loué et seules les personnes nommées dans le système de réservation sont autorisées à y séjourner pendant la période indiquée dans la confirmation de réservation. L'occupation totale ne peut en aucun cas dépasser la capacité annoncée.

9.2 Les enfants (16 ans ou moins selon la loi française) doivent être surveillés lors de l'utilisation du chalet.

10 Utilisation des piscines, des bains à remous et des saunas

10.1 L'utilisation par le Client des piscines, bains à remous, saunas et autres installations de spa (disponibles dans certaines propriétés d'AliKats) s'effectue à ses propres risques et Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) n'acceptera aucune responsabilité pour les accidents ou les blessures subis lors de l'utilisation de ces installations.

10.2 Veuillez respecter les directives indiquées dans les chalets concernant l'utilisation autorisée et veillez à respecter toutes les règles et recommandations de sécurité.

10.3 Il est de la responsabilité exclusive du Client de se conformer à toutes les instructions fournies concernant l'utilisation de ces installations et les enfants doivent être surveillés en permanence par

un adulte du groupe du Client.

10.4 Il est conseillé aux clients de prendre des précautions supplémentaires lorsqu'ils quittent ou entrent dans un spa extérieur à des températures inférieures à zéro.

10.5 Veuillez noter que les bains à remous sont normalement hors service pendant au moins une journée par semaine pendant leur nettoyage. En cas d'indisponibilité d'une installation de loisirs dans nos chalets pour quelque raison que ce soit pendant votre séjour, nous ne pouvons pas garantir la possibilité de la réparer ou de la remplacer pendant vos vacances et nous ne pouvons pas vous indemniser pour les inconvénients occasionnés ou l'utilisation limitée dans un tel cas.

11 Caution

11.1 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) peut exiger le paiement d'une caution pour couvrir les frais supplémentaires encourus dans le complexe ou les dommages causés à la propriété. Si une caution est demandée, elle doit être payée huit semaines avant votre arrivée dans le complexe et sera remboursée, au plus tard, deux semaines après la fin de votre séjour (minorée de tous les frais encourus).

11.2 Le remboursement de votre caution peut être retardé si les coûts de toute réparation doivent être déterminés.

11.3 Vous serez responsable de tout dommage affectant la propriété ou les propriétés adjacentes pendant votre séjour, provoqué par un membre du groupe du Client, vos employés ou les personnes vous rendant visite dans la propriété. Ces frais seront déduits de la caution. Si le montant des dommages dépasse celui de la caution, ou si aucune caution n'a été prévue, vous devez immédiatement payer les frais à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) dont le montant vous sera indiqué.

12 Autres services

12.1 Bien que nous nous efforcions de ne recommander que des fournisseurs ayant fait leurs preuves en matière de service, nous

n'acceptons aucune responsabilité pour les services fournis. Vous devez vous informer à l'avance quant à la qualité des services et à la capacité du fournisseur à les exécuter, avant de les souscrire.

12.2 Si nous vous aidons à organiser une réservation pour des équipements sportifs, des cours de sport, des excursions guidées ou des forfaits de remontée mécanique, des taxis, des transferts dans des véhicules qui ne sont pas exploités par nous, etc., nous le ferons à titre gratuit. Nous n'avons aucun contrôle sur la fourniture des biens et services fournis et nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour les biens et services fournis ou pour les actes ou omissions des sociétés ou de leurs employés ou autres personnels.

12.3 Votre contrat de location d'équipement de sports d'hiver, de cours de sports d'hiver et d'accompagnement guidé, de forfaits de remontée mécanique et de transferts sera conclu avec le fournisseur concerné et toute acceptation de responsabilité en vertu de l'article 13 ci-dessous exclut ces services, ceux-ci étant régis par les conditions générales du fournisseur concerné.

13 La responsabilité de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto) à votre égard

13.1 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) s'efforce de s'assurer que l'hébergement que vous réservez auprès de nous vous soit fourni et que les services que nous fournissons soient exécutés avec une compétence et une attention raisonnables. Dans tous les cas où la responsabilité de Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) serait engagée (sauf en cas de blessure, de décès, de perte et/ou de dommages des bagages ou des biens personnels), cette responsabilité sera limitée au prix de séjour correspondant du ou des Clients concernés, sous réserve que le ou les Clients informent Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) de toute réclamation par écrit, dans les 28 jours suivant la fin du séjour en question.

13.2 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne sera pas responsable ni ne vous paiera d'indemnisation en cas de blessure,

maladie, décès, perte, préjudice, dépense, coût ou autre réclamation de quelque nature que ce soit résultant de :

- l'action et/ou de l'omission de la ou des personnes touchées ;
- l'action et/ou de l'omission de tout tiers ;
- circonstances indépendantes de notre volonté, dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées en faisant preuve de la prudence nécessaire.

13.3 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne saurait être tenue responsable des pertes, retards ou coûts liés à des conditions météorologiques défavorables, y compris les routes bloquées, les vols manqués et les retards des compagnies aériennes.

14 Responsabilités du Client

14.1 Le responsable du groupe s'engage à garantir à tout moment le paiement de tout service payant demandé par tout membre du groupe.

14.2 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) aura le droit de recouvrer auprès du responsable du groupe le coût de tout dommage causé par vous ou un membre de votre groupe.

14.3 Tous nos chalets sont exclusivement non-fumeurs, à la fois pour le confort des clients et en conformité avec la loi française.

14.4 Il est impératif que le responsable du groupe avise Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) au moins 14 jours avant l'arrivée de toute allergie, restriction alimentaire ou condition médicale affectant les membres du groupe conformément à l'article 15 ci-dessous.

14.5 Il est de votre responsabilité de sécuriser correctement les points de sortie et les fenêtres de la propriété, y compris les portes d'accès au balcon, au garage et au bain à remous et vous serez responsable de tous les frais encourus par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) en raison de votre négligence.

14.6 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne sera pas tenue responsable du vol ou de la perte de biens personnels dans nos locaux ou véhicules. Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) prendra toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité des

biens personnels des Clients. Toutefois, la responsabilité principale en la matière incombe au client.

14.7 Il incombe au responsable du groupe de s'assurer que chaque membre du groupe ait conscience de sa responsabilité en ce qui concerne la sécurité de tous ses biens, documents et équipements personnels.

15 Allergies alimentaires

15.1 Nous ferons preuve d'une attention raisonnable pour éviter les boissons et ingrédients alimentaires spécifiés si vous nous informez de risques de réaction allergique ou de régimes spécifiques convenus au moment de la réservation ou confirmés par écrit au moins 14 jours avant la date d'arrivée prévue dans un chalet Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto).

15.2 Allergies alimentaires extrêmes : si une personne de votre groupe souffre d'une allergie alimentaire si grave que la moindre exposition à la substance en question pourrait entraîner une réaction potentiellement mortelle (par exemple, lorsqu'une réaction peut être déclenchée par la proximité plutôt que par la consommation de la denrée alimentaire), vous devez nous informer par écrit de la gravité de l'allergie au moment de la réservation afin que nous puissions discuter avec vous des risques et confirmer si vous souhaitez poursuivre votre réservation. Si vous ne nous avisez pas d'une allergie alimentaire extrême au moment de la réservation ou si vous poursuivez votre réservation dans des circonstances où nous vous avons expliqué les risques qui pourraient être impliqués, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation de la personne concernée sans indemnisation d'aucune sorte et ne serons en aucune façon responsables de toute blessure et/ou de tout préjudice encourus ou provoqués en raison de ce manquement en cas d'incident.

16 Résolution des problèmes

16.1 Dans le cas peu probable où tout aspect de votre séjour vous mécontenterait, vous devez immédiatement aviser un membre du

personnel de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto) de votre réclamation. Si, pour quelque raison que ce soit, le problème ne peut être résolu localement pendant que vous êtes dans le complexe et qu'il n'est pas remédié à votre satisfaction, vous devez informer Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) par écrit de votre réclamation dans les 28 jours suivant la fin de votre séjour afin qu'elle puisse faire l'objet d'une enquête complète en temps opportun.

16.2 Aucune action ne peut être entreprise, ni aucune responsabilité acceptée, pour toute réclamation reçue après l'expiration de la période de 28 jours.

17 Voyages

17.1 Veuillez informer Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) des arrangements de vol pour votre groupe au moins quatre semaines avant le départ, et demander de l'aide pour organiser les transferts dont vous pourriez avoir besoin.

17.2 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) n'accepte aucune responsabilité pour les clients qui ratent des vols pour quelque raison que ce soit et aucun crédit ou remboursement ne sera accordé si vous ne pouvez pas profiter d'une partie de votre séjour en conséquence.

17.3 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne sera pas responsable des retards de vol, mais, dans la mesure du possible, s'efforcera de vous aider à organiser à nouveau les transferts réservés précédemment.

18 Arrivée et départ

18.1 À votre arrivée, votre hébergement sera normalement prêt pour le check-in à partir de 17 h. Si vous arrivez avant cet horaire, nous ferons de notre mieux pour le préparer plus tôt, mais cela ne peut pas être garanti.

18.2 Au moment du départ, le check-out s'effectue normalement à 10 h, mais nous essaierons aussi de prendre en charge les départs tardifs selon les possibilités, sur préavis raisonnable

19 Informations générales

19.1 Nous nous ferons un plaisir de donner suite, dans la mesure du possible, à toutes les demandes d'un régime spécifique ou de repas végétariens, bien que la disponibilité locale d'ingrédients et d'aliments spécialisés puisse nous en empêcher. Veuillez vous assurer que ces demandes soient indiquées sur votre formulaire de réservation.

19.2 Nous avons un nombre limité de lits et de chaises hautes pour bébé qui doivent être réservés à l'avance. Veuillez vérifier que ces demandes ont été consignées sur votre formulaire de réservation.

19.3 Le personnel a deux jours de congé chaque semaine.

19.4 La taxe de séjour est prélevée par tous les complexes touristiques français et sera ajoutée au coût de votre réservation. Le montant dépend de l'emplacement du chalet et est sujet à changement au fil du temps. Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) vous fournira des détails sur le montant de la taxe de séjour.

19.5 Nous sommes une entreprise familiale, sachez donc que votre séjour chez nous pourrait impliquer de partager le même chalet avec d'autres familles.

19.6 Si vous tombez malade pendant votre séjour dans l'un de nos chalets et que vous ne pouvez pas vous rendre à votre destination suivante, Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) déclinera toute responsabilité quant à l'hébergement au-delà des dates de réservation que vous avez souscrites.

20 Paiements de fin de semaine

20.1 Sur demande, Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) effectuera des achats en votre nom avant et pendant votre séjour. Pour permettre à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) de le faire, les détails d'une carte bancaire vous seront demandés et tout achat devra être payé en totalité avant le départ du chalet.

21 Assurance

21.1 Une réservation auprès de Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) implique que vous souscriviez une assurance voyage

personnelle, car Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) ne fournit aucune assurance couvrant les sports d'hiver ou autre assurance voyage à ses clients. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous et votre groupe disposiez d'une assurance appropriée et adéquate couvrant : les accidents, les risques de tiers, les sports de montagne, les maladies ou tout autre accident pendant toute la période de votre séjour (y compris les déplacements à destination et en provenance du complexe), les frais encourus en raison de dommages à des biens ou à des biens adjacents pendant votre séjour causés par vous ou un membre de votre groupe, vos employés ou les personnes qui vous rendent visite dans la propriété. Nous vous recommandons également de souscrire une assurance adéquate pour couvrir vos biens personnels.

21.2 Pour que nous puissions vous aider en cas d'urgence, il est utile que nous ayons des détails sur votre police d'assurance voyage. Veuillez donc nous fournir ces détails au moment de la réservation.

22 Précision de la brochure et du site Web

22.1 Toutes les précautions raisonnables ont été prises pour nous assurer, autant que nous le sachions, de l'exactitude des descriptions, des faits ou des opinions indiqués sur notre site Web ou dans notre matériel promotionnel.

22.2 Les opinions exprimées sont exclusivement celles de leurs auteurs et les photographies ne concernent qu'une destination spécifique lorsqu'elles comportent une légende spécifique. Vous devez garder à l'esprit qu'en ce qui concerne les informations fournies sur les complexes et certains équipements disponibles dans chaque complexe, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude à tout moment ou qu'une activité particulière aura lieu, car ces services ne sont pas sous notre contrôle.

22.3 Les installations et services tels que les remontées mécaniques, les navettes, les patinoires et les piscines peuvent ne pas être opérationnelles au début ou à la fin de la saison. Cela peut être dû à

des facteurs tels que la météo ou le nombre de touristes présents. Ces décisions sont souvent prises au jour le jour par leurs opérateurs et nous n'en sommes pas toujours informés. Si nous en sommes informés, nous ferons tout notre possible pour vous en informer.

22.4 Toutes les informations que nous fournissons concernant les fournisseurs tiers nous ont été procurées de bonne foi par eux et nous ne pouvons pas garantir qu'elles soient complètes ou à jour.

23 Réserve, agents de voyage et forfaits

23.1 Si vous réservez vos vacances par l'intermédiaire d'un autre agent de réservation ou de voyage, l'agent de réservation ou de voyage en transmettra les informations à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) et nous communiquerons les informations à l'agent de réservation ou de voyage. L'agent de réservation ou de voyage peut également recevoir le paiement de votre part pour le séjour. Toute information ou tout conseil qui vous est donné par l'agent de réservation ou de voyage qui n'est pas basé sur les informations ou les conseils qui lui sont donnés par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) relève de sa responsabilité et nous n'accepterons aucune responsabilité si des informations incorrectes vous sont procurées par votre agent de réservation ou de voyage. Dans de telles circonstances, toute demande d'indemnisation ou de réparation doit être adressée à votre agent de voyage ou de réservation et non à Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto).

23.2 Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) n'est pas un voyageur à forfait et les réglementations sur les voyages à forfait et les arrangements connexes ne s'appliquent pas aux services fournis par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto)

24 Protection des données

24.1 Nous nous engageons à protéger votre vie privée. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique en matière de sécurité des informations qui explique comment nous gérons les informations que nous recueillons, utilisons et divulguons. Elle explique également

comment nous contacter si vous avez des questions sur notre gestion de vos renseignements personnels ou si vous souhaitez y accéder.

25 Droit applicable et juridiction compétente

25.1 Les présentes Conditions générales et toute question en découlant seront soumises au droit français et seront régies par celui-ci. Elles relèvent de la compétence des tribunaux français. TOUTE correspondance doit être envoyée

à info@mountainvoyageschalet.com

ANNEXE 1

Les dispositions d'annulation renforcées contenues dans cette annexe ne s'appliquent que si et dans la mesure où votre réservation est directement affectée par la pandémie mondiale appelée « Covid-19 ». Nous avons créé cette annexe afin de fournir une flexibilité supplémentaire pour que les clients puissent continuer à réserver en toute confiance. Options d'annulation dans une, 3 et 6 semaines avant votre arrivée dans la station ont été mis en place comme ci-dessous:

Si, dans les **sept jours** avant votre arrivée prévue dans le complexe, il y a :

- une fermeture de toutes les remontées mécaniques du domaine de Morzine-Avoriaz liée à la Covid-19 ; ou
- un ordre des autorités locales de fermer nos chalets en raison de la Covid-19 ; ou
- une interdiction de voyager imposée en France ou dans le pays de résidence du responsable du groupe qui empêche tout déplacement vers le complexe dans le délai prescrit par la réservation ; ou
- une obligation de se confiner (c'est-à-dire de quarantaine) pour une période de 3 jours ou plus dans le pays de résidence du responsable du groupe au retour depuis la France,

Nous accepterons alors une annulation de votre part et vous proposerons, à notre discrétion, l'une des alternatives suivantes :

1. une note de crédit correspondant au montant qui nous a été payé moins €250 qui peut être utilisée pour une future réservation à tout moment avant le 31 août 2022
2. un remboursement de tous les montants que vous avez payés, à l'exception de l'acompte non remboursable de 25 % du coût total de votre réservation qui couvre les frais administratifs et les frais généraux fixes de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto) associés à l'organisation de votre séjour.

Si, dans les **3 semaines** avant votre arrivée prévue dans le complexe, il y a :

- une fermeture de toutes les remontées mécaniques du domaine de Morzine-Avoriaz liée à la Covid-19 ; ou
- un ordre des autorités locales de fermer nos chalets en raison de la Covid-19 ; ou
- une interdiction de voyager imposée en France ou dans le pays de résidence du responsable du groupe qui empêche tout déplacement vers le complexe dans le délai prescrit par la réservation ; ou
- une obligation de se confiner (c'est-à-dire de quarantaine) pour une période de 3 jours ou plus dans le pays de résidence du responsable du groupe au retour depuis la France,

Nous accepterons alors une annulation de votre part et vous proposerons, à notre discrétion, l'une des alternatives suivantes :

1. une note de crédit correspondant au montant qui nous a été payé moins €150 qui peut être utilisée pour une future réservation à tout

moment avant le 31 août 2022

2. un remboursement de tous les montants que vous avez payés, à l'exception de l'acompte non remboursable de 25 % du coût total de votre réservation qui couvre les frais administratifs et les frais généraux fixes de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto) associés à l'organisation de votre séjour.

Si, dans les **6 semaines** avant votre arrivée prévue dans le complexe, il y a :

- une fermeture de toutes les remontées mécaniques du domaine de Morzine-Avoriaz liée à la Covid-19 ; ou
- un ordre des autorités locales de fermer nos chalets en raison de la Covid-19 ; ou
- une interdiction de voyager imposée en France ou dans le pays de résidence du responsable du groupe qui empêche tout déplacement vers le complexe dans le délai prescrit par la réservation ; ou
- une obligation de se confiner (c'est-à-dire de quarantaine) pour une période de 3 jours ou plus dans le pays de résidence du responsable du groupe au retour depuis la France,

Nous accepterons alors une annulation de votre part et vous proposerons, à notre discrétion, l'une des alternatives suivantes :

1. une note de crédit de 100% peut être utilisée pour une future réservation à tout moment avant le 31 août 2022

2. un remboursement de tous les montants que vous avez payés, à l'exception de l'acompte non remboursable de 25 % du coût total de votre réservation qui couvre les frais administratifs et les frais généraux fixes de MountainVoyages chalet (SDF Paul Augusto)

associés à l'organisation de votre séjour.

Afin d'éviter toute confusion, cette disposition vous protège mieux, car elle remplace les modalités prévues à l'article 6 qui s'appliqueraient autrement dans de telles circonstances.

Si une note de crédit est émise et acceptée par vous et si une partie de la note de crédit n'est pas utilisée après avoir effectué une réservation ultérieure, le solde restant ne sera pas remboursé par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto). Cependant, le montant inutilisé peut être employé pour d'autres réservations futures commençant avant le 31 août 2022.

Si une note de crédit vous est émise et que vous l'acceptez, puis que vous l'utilisez comme paiement pour une réservation future qui est annulée pour quelque raison que ce soit en dehors de notre contrôle, le montant total de tout remboursement relatif à cette réservation ne pourra en aucun cas dépasser le montant total payé pour la nouvelle réservation, à l'exclusion de la valeur de toute note de crédit utilisée.

Sous réserve des dispositions de l'article précédent, une fois que la note de crédit aura été utilisée, elle sera traitée comme un paiement pour la nouvelle réservation et sera soumise aux modalités de la réservation, comme tout autre paiement relatif à cette réservation.

Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) doit se conformer à toutes les réglementations, recommandations et mesures imposées par les autorités nationales et locales concernant la Covid-19. En conséquence, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications aux services offerts ou au niveau de service fournis par Mountain Voyages chalet (SDF Paul Augusto) pendant votre séjour dans notre hébergement si cela est requis par de telles

réglementations. Nous nous efforcerons de limiter au minimum de telles interruptions.

Force majeure

La Covid-19 est maintenant un problème connu et par conséquent, en vertu de la législation française, toute annulation liée à la Covid-19 ne peut pas être considérée comme se rapportant à un événement de force majeure.